

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10/10/2024	Le dix-sept septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
Date d'affichage 17/10/2024	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....14 Votants.....21	<p>Etai^{ent} présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Clément ROCU, Brigitte GOUYON, Gerty EMBOULÉ, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Bernadette CAPDEVILLE, Sébastien DERREUMAUX, Régine BRIOIS-BRAUN, Olivier BEUDAERT et Valérie BOCQUEL formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Josiane PACHOLSKI à Brigitte GOUYON Hermann TYNDAL pouvoir à Bernadette CAPDEVILLE Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Pascale PALARD pouvoir à Valérie BOCQUEL Nicolas POUZET pouvoir à Alain MOMON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Gerty EMBOULÉ Geneviève DARGNAT pouvoir à Régine BRAUN</p> <p>Absent(s) : Sébastien PELLERIN et Nassima VIGUIER</p>
Réf : 2024-052	Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON
Objet : Marché public : réhabilitation énergétique du complexe sportif phase 2	
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 18/10/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 18/10/2024	
Le Maire, A. MOMON	

Réf : 2024-052- Marché public : réhabilitation énergétique du complexe sportif phase 2

Entendu Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire,

- INFORMER d'un appel d'offres pour la phase 2 des travaux qui a été lancé en aout 2024.
- SIGNALER que tous les candidats ayant déposés une offre conforme au règlement de la consultation ont été conviés à une réunion de clarification technique et de négociation.
- PRESENTER le rapport d'analyse des offres du Cabinet ARC77

Après débat, le Conseil municipal décide de valider les propositions de l'AMO :

- Macro-lot comprenant :
 - Le lot 1A : remplacement de toiture- étanchéité thermique- descentes eaux pluviales-divers-serrurerie-désamiantage
 - Le lot 1B : fourniture et pose de panneaux photovoltaïquesEntreprise retenue SOPREMA pour un montant de 534 798,80 € HT
Vote POUR à l'unanimité
- Lot 2 : Charpente métallique – remplacement de charpente
Entreprise retenue EGDB pour un montant de 65 000 € HT
Vote POUR à l'unanimité
- Lot 3 : isolation-faux plafond. L'attribution de ce lot peut être différée de quelques semaines (5 ou 6 décembre 2024 au plus tard)
Entreprise retenue EGDB pour un montant de 50 500 € HT
1 Abstention pour Maud THOURY – Vote POUR à la majorité

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 18 octobre 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON

